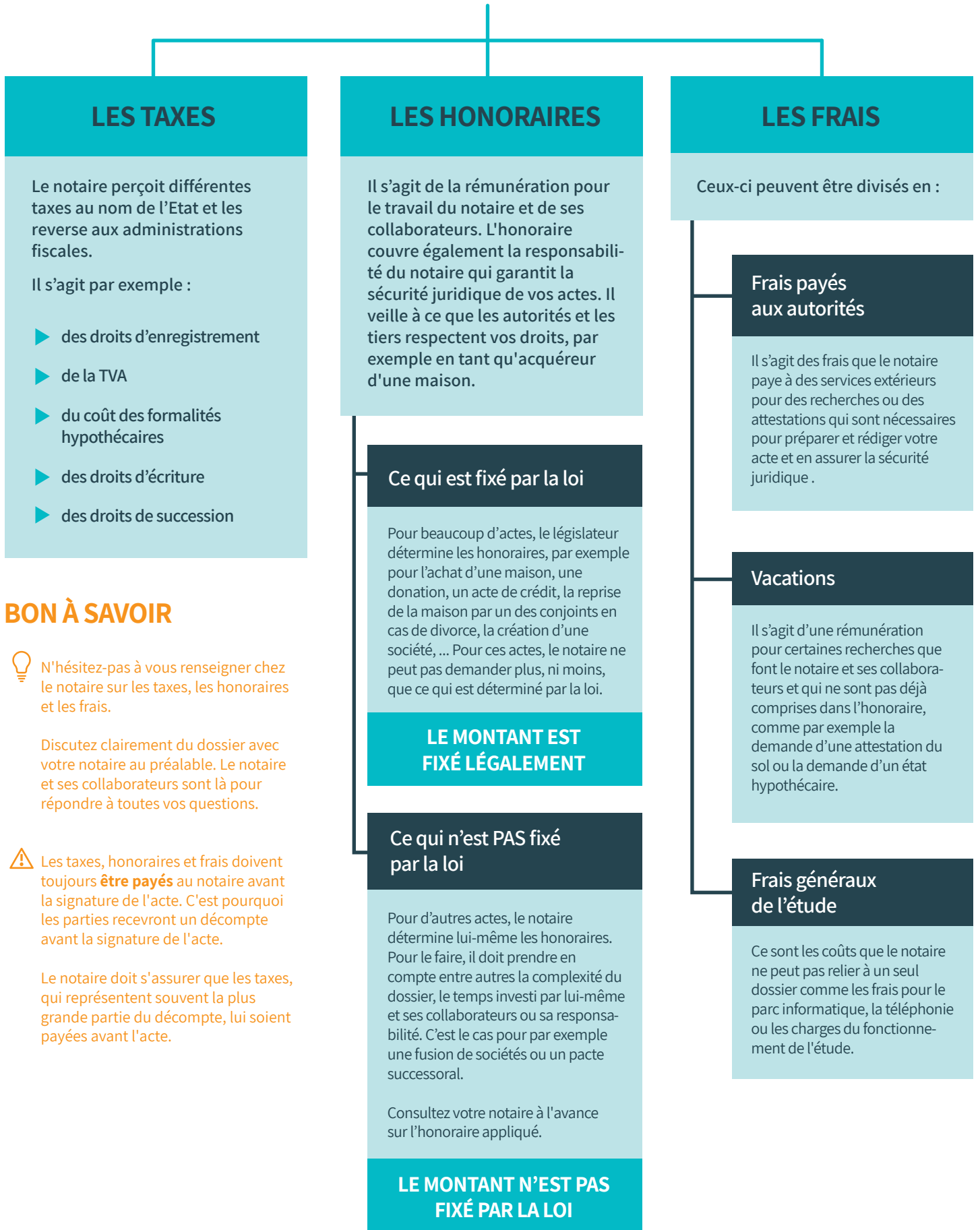


# Que payez-vous chez le notaire ?



## BON À SAVOIR

💡 N'hésitez pas à vous renseigner chez le notaire sur les taxes, les honoraires et les frais.

Discutez clairement du dossier avec votre notaire au préalable. Le notaire et ses collaborateurs sont là pour répondre à toutes vos questions.

⚠️ Les taxes, honoraires et frais doivent toujours **être payés** au notaire avant la signature de l'acte. C'est pourquoi les parties recevront un décompte avant la signature de l'acte.

Le notaire doit s'assurer que les taxes, qui représentent souvent la plus grande partie du décompte, lui soient payées avant l'acte.